

COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 09 AVRIL 2021

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le **VENDREDI 09 AVRIL** à **17H00**, le conseil municipal d'**AIRE-SUR-LA-LYS** s'est réuni à huis clos en la **salle de l'Amitié** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 02 avril 2021.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJKOWIAK David - Maires-Adjoints, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. LERMYTTE François, BOULET Guillaume, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HOUSSIN Romuald, CATTEZ François, HERNOUT Serge, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme DEGRACE Marie-Josée a donné procuration à Mme DECRIEM Marie-Christine.

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

Mme ROUX Nathalie a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

M. AZELART Laurent a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Secrétaire de séance : M. Gérard OBOEUF

Fin de la séance : 18h50

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20210409-2021-02-10f-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021

**OBJET : Opération d'investissement «Réalisation d'un schéma de mobilité urbaine» -
Ajustement de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiements**

2021-04-N° 10f

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 2311-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 97-175 du 20 février 1997, modifiant le Code des communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

CONSIDERANT que le vote en autorisations de programme/crédits de paiement est nécessaire à la bonne gestion des projets de la Ville ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie en séance le 1^{er} avril 2021 ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur MICHEL BOULET, Maire-adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE UNIQUE - D'AJUSTER l'autorisation de programme pour l'opération « **Réalisation d'un schéma de mobilité urbaine** » et les répartitions de crédits de paiements suivants :
Votée sur la période **2015-2023**

- Le montant global de l'AP : **2 463 319,72 €**
- La répartition des CP comme suit :

Année	Montant des CP (TTC en €)
CP 2015	21 248,56 €
CP 2016	64 665,07 €
CP 2017	14 482,98 €
CP 2018	479 702,00 €
CP 2019	377 643,12 €
CP 2020	31 884,00 €
CP 2021	192 194,93 €
CP 2022	200 000,00 €
CP 2023	1 081 499,06 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20210409-2021-02-10f-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Ressource	Montant
Région	68 849,00 €
Département du Pas-de-Calais	40 000,00 €
FDE	14 278,00 €
FCTVA	358 591,44 €
Autofinancement	2 064 728,28 €

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20210409-2021-02-10f-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021